

Séance ordinaire du conseil municipal du 8 juillet 2024

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE LAVALTRIE

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, tenue le lundi 8 juillet 2024 à 19 h 00, au lieu ordinaire des séances du conseil au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie, et à laquelle séance sont présents les membres du conseil suivants : monsieur le maire, Christian Goulet, mesdames les conseillères, Anne Charlot-Mayrand, Francine Ranger et Marie-Pier Villeneuve et messieurs les conseillers, Denis Moreau, Jocelyn Guévremont et Robert Pellerin.

Sont absents : madame la conseillère, Lisette Falker et monsieur le conseiller, Pascal Tremblay.

Sont également présents : monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général ainsi que madame Marie-Josée Charron, greffière.

Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire, Christian Goulet, constate le quorum et déclare ouverte la présente séance ordinaire.

2024-07-01

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-07-02

Adoption des procès-verbaux des séances du 3 et du 17 juin 2024

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que soient approuvés les procès-verbaux des séances tenues les 3 et 17 juin 2024. Les membres du conseil ayant reçu copie de ces documents avant la présente séance et ayant constaté leur fidèle transcription dispensent la greffière de leur lecture et les approuvent sans modification.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 18 juin 2024

La greffière dépose le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 18 juin 2024.

2024-07-03

Demande de dérogation mineure - 40, rue Louis-Noël

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par *madame Sabrina Léonard*;

ATTENDU que la demande a pour but de construire, au 40, rue Louis-Noël, un garage détaché ayant une hauteur supérieure à la hauteur de l'habitation, soit une hauteur de 5,20 m comparativement à la hauteur de la résidence qui est de 3,81 m, ce qui déroge à l'article 4.3.2.3 du *Règlement de zonage numéro RRU2-2012*.

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Francine Ranger
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative au 40, rue Louis-Noël, présentée par *madame Léonard*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-07-04

Demande de permis PIIA - 190, rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *Aedifix architecture*;

ATTENDU que le projet vise à agrandir le bâtiment situé au 190, rue Notre-Dame, par l'augmentation de la superficie de plancher de l'étage, tel qu'illustré aux plans déposés;

ATTENDU que les plans de construction respectent les objectifs et critères du règlement de PIIA;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Francine Ranger
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal approuve les plans du projet produits par *Aedifix architecture*, datés du 24 mai 2024, relatifs au 190, rue Notre-Dame, conditionnellement à ce que la propriété soit munie d'installations sanitaires conformes aux lois et règlements en vigueur et qu'une

attestation de conformité, d'une personne membre d'un ordre professionnel compétent en la matière, soit fournie à la Ville.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-07-05

Demande de dérogation mineure - 180, rang Saint-Jean Sud-Est

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par *monsieur Richer Bernard*;

ATTENDU que la demande a pour but de construire un gazebo d'une superficie de 60 m² alors que la superficie maximale permise est de 21 m², ainsi que d'une hauteur de 4 m alors que la hauteur maximale permise est de 3,7 m, ce qui déroge à l'article 4.3.2.6 du *Règlement de zonage numéro RRU2-2012*;

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Francine Ranger
Appuyé par madame Marie-Pier Villeneuve

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative au 180, rang Saint-Jean Sud-Est présentée par *monsieur Bernard*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-07-06

Demande de permis PIIA - 1291, rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par le *Soleil du Vietnam*;

ATTENDU que le projet vise à installer une terrasse et à ajouter des aménagements paysagers en cour avant, tel qu'illustré aux plans déposés;

ATTENDU que les plans de construction et d'aménagement paysager respectent les objectifs et critères du règlement de PIIA;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Francine Ranger
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que le conseil municipal approuve le plan d'aménagement paysager ainsi que les plans de la terrasse sans toiture produits par le *Soleil du Vietnam*, relatifs au 1291, rue Notre-Dame.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-07-07

Demande de permis PIIA (enseigne) - 1291, rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par le *Soleil du Vietnam*;

ATTENDU que le projet a pour but d'installer des enseignes en vitrine, en façade du bâtiment situé au 1291, rue Notre-Dame;

ATTENDU que le projet répond aux objectifs et critères du règlement de PIIA pour les enseignes;

ATTENDU la recommandation, sous conditions, du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Francine Ranger
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que le conseil municipal approuve les plans du projet d'enseignes au 1291, rue Notre-Dame, conditionnellement à ce que les inscriptions apparaissant en rouge, au haut des vitrines, ainsi que le numéro de téléphone et l'image placée sur la porte soient retirés.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-07-08

Avis de motion - règlement 340-2024

Il est proposé par madame Francine Ranger
Appuyé par

Je, Francine Ranger, conseillère de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 et le Règlement relatif aux usages conditionnels numéro 110-2008 et plus spécifiquement aux fins de créer la zone R-195, à même une partie de la zone A-54, et d'y permettre les projets de densification.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-07-09

Adoption du premier projet de règlement 340-2024

Il est proposé par madame Francine Ranger
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que le conseil municipal adopte le premier projet de règlement numéro 340-2024 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 et le Règlement relatif aux usages conditionnels numéro 110-2008 aux fins de créer la zone R-195, à même une partie de la zone A-54, et d'y permettre les projets de densification*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-07-10

Adoption du second projet de règlement RRU2-65-2024

Après avoir pris connaissance du rapport déposé par la greffière concernant la consultation écrite sur le projet de règlement numéro RRU2-65-2024;

Il est proposé par madame Francine Ranger
Appuyé par madame Marie-Pier Villeneuve

Que le conseil municipal adopte le second projet de règlement numéro RRU2-65-2024 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 aux fins d'autoriser certains usages récréatifs dans les zones P-106 et P-107 et de créer la zone R-194 à même une partie de la zone R-3*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-07-11

Adoption du règlement RRU1-12-2024

Il est proposé par madame Francine Ranger
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro RRU1-12-2012 intitulé : *Règlement modifiant le règlement sur le Plan d'urbanisme numéro RRU1-2012 aux fins de modifier, dans le secteur du programme particulier d'urbanisme (PPU) du centre-ville, la carte des types de milieux*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-07-12

Adoption du règlement RRU2-66-2024

Il est proposé par madame Francine Ranger
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro RRU2-66-2024 intitulé : *Règlement de concordance au Plan d'urbanisme aux fins de modifier le Règlement de zonage numéro RRU2-2012, plus spécifiquement d'agrandir la zone U-187 à même une partie de la zone R-96*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-07-13

Municipalisation du lot 6 419 296 - section de la rue des Charpentiers

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de *Complexe industriel 40/31 inc.* à l'effet de procéder à la municipalisation d'une section de la rue des Charpentiers (lot 6 419 296) dans le parc d'affaires;

ATTENDU que les travaux de voirie permettant la municipalisation de cette section de la rue des charpentiers (lot 6 419 296) sont en majorité réalisés et que les principales conditions prévues à l'entente sur les travaux municipaux en vertu des dispositions du règlement 280-2020 intitulé : *Règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux* et de ses amendements sont en partie respectées;

ATTENDU le rapport de la firme d'ingénierie *C.L.A. Experts-conseils inc.*, daté du 25 juin 2024, attestant que les travaux ont été réalisés selon les plans et devis et recommandant l'acceptation provisoire des travaux ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par madame Marie-Pier Villeneuve

Que le conseil municipal accepte les travaux et autorise l'acquisition, par la Ville de Lavaltrie, du lot 6 419 296 au cadastre officiel du Québec, situé dans le parc d'affaires;

Que mandat soit donné à maître Alexandra Bérard, du bureau *Maîtres Notaires* à Lavaltrie, de préparer le contrat d'acquisition de ce lot;

Que le directeur général, monsieur Marc-Olivier Breault, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, ledit contrat;

Que les frais associés à la préparation de ce contrat soient assumés par le poste budgétaire 02 120 00 412 - *Frais juridiques et notaire*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-07-14

Municipalisation du lot 6 409 547 - section de la rue des Charpentiers

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande des *Entreprises Gillivert inc.* à l'effet de procéder à la municipalisation d'une section de la rue des Charpentiers (lot 6 409 547) dans le parc d'affaires;

ATTENDU que les travaux de voirie permettant la municipalisation de cette section de la rue des charpentiers (lot 6 409 547) sont en majorité réalisés et que les principales conditions prévues à l'entente sur les travaux municipaux en vertu des dispositions du règlement 280-2020 intitulé : *Règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux* et de ses amendements sont en partie respectées;

ATTENDU le rapport de la firme d'ingénierie *C.L.A. Experts-conseils inc.*, daté du 25 juin 2024, attestant que les travaux ont été réalisés selon les plans et devis et recommandant l'acceptation provisoire des travaux ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par madame Marie-Pier Villeneuve

Que le conseil municipal accepte les travaux et autorise l'acquisition, par la Ville de Lavaltrie, du lot 6 409 547 au cadastre officiel du Québec, situé dans le parc d'affaires;

Que mandat soit donné à maître Alexandra Bérard, du bureau *Maîtres Notaires* à Lavaltrie, de préparer le contrat d'acquisition de ce lot;

Que le directeur général, monsieur Marc-Olivier Breault, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, ledit contrat;

Que les frais associés à la préparation de ce contrat soient assumés par le poste budgétaire 02 120 00 412 - *Frais juridiques et notaire*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-07-15

Municipalisation du lot 6 584 023 - rue des Fermières

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande des *Entreprises Gillivert inc.*, à l'effet de procéder à la municipalisation de la rue des Fermières (lot 6 584 203) dans le parc d'affaires;

ATTENDU que les travaux de voirie permettant la municipalisation de la rue des Fermières (lot 6 584 203) sont en majorité réalisés et que les principales conditions prévues à l'entente sur les travaux municipaux en vertu des dispositions du règlement 280-2020 intitulé : *Règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux et de ses amendements sont en partie respectées*;

ATTENDU le rapport de la firme d'ingénierie *C.L.A Experts-conseils inc.*, daté du 25 juin 2024, attestant que les travaux ont été réalisés selon les plans et devis et recommandant l'acceptation provisoire des travaux;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par madame Marie-Pier Villeneuve

Que le conseil municipal accepte les travaux et autorise l'acquisition, par la Ville de Lavaltrie, du lot 6 584 023 au cadastre officiel du Québec, situé dans le parc d'affaires;

Que mandat soit donné à maître Alexandra Bérard, du bureau *Maîtres Notaires* à Lavaltrie, de préparer le contrat d'acquisition de ce lot;

Que le directeur général, monsieur Marc-Olivier Breault, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, ledit contrat;

Que les frais associés à la préparation de ce contrat soient assumés par le poste budgétaire 02 120 00 412 - *Frais juridiques et notaire*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-07-16

Adjudication de contrat - travaux de pavage sur différentes rues

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par madame Marie-Pier Villeneuve

Que le conseil municipal, après étude des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public numéro 2024-05-03/AOP - *Travaux de pavage sur différentes rues*, octroie au plus bas soumissionnaire conforme, *Pavage JD*, ledit contrat au coût de 2 452 299, 50 \$, incluant les taxes;

Que cette dépense soit assumée par le règlement d'emprunt numéro 337-2024 décrétant la réalisation desdits travaux.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-07-17

Adjudication de contrat - travaux de réaménagement de salles d'employés au garage municipal

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal, après étude des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public numéro 2024-05-02/AOP – *Travaux de réaménagement de salles d'employés au garage municipal*, octroie au plus bas soumissionnaire conforme, *Bernard Malo inc.*, ledit contrat au coût de 475 939, 01 \$, incluant les taxes

Que cette dépense soit assumée par le règlement d'emprunt numéro 325-2023 décrétant la réalisation desdits travaux.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-07-18

Autorisation de dépôt de candidature - Mérite municipal - Prix Aménagement du territoire et urbanisme - Place du 350e

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que le conseil municipal autorise la directrice du Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté, madame Nathalie Des Alliers, ou la chef de division - Culture et patrimoine, madame Amélie Boutin, à déposer la candidature de la Ville de Lavaltrie dans le cadre du *Mérite municipal – Prix Aménagement du territoire et urbanisme* pour le projet de la Place du 350^e;

Que copie de la présente résolution soit jointe au formulaire de mise en candidature pour confirmer l'appui du conseil municipal à cette démarche.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-07-19

Adoption du Plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que le conseil municipal adopte le *Plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées*, lequel est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-07-20

Appropriation de l'excédent de fonctionnement non affecté – projet de logements sociaux – Les Habitations Petite Rivière

ATTENDU que le conseil municipal a adopté, le 2 décembre 2019, une résolution d'intention en faveur de la réalisation du projet de 36 logements sociaux de l'organisme *Les Habitations Petite Rivière*;

ATTENDU que le conseil municipal a adopté, le 20 janvier 2020, le règlement 265-2019 décrétant la création d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au *Programme AccèsLogis Québec*;

ATTENDU que le conseil a adopté, en septembre 2020, la résolution 2020-09-08 visant à mettre à la disposition de l'organisme *Les Habitations Petite Rivière* le lot 4 525 091 dans le cadre du *Programme AccèsLogis Québec*, et ce, à titre de contribution du milieu;

ATTENDU que, dans le cadre de cette même résolution, le conseil municipal s'est engagé à accorder à l'organisme *Les Habitations Petite Rivière* une aide financière, sous la forme d'un crédit de la taxe foncière générale, jusqu'à un maximum de 100 % de sa valeur annuelle, et ce, pour une période de 35 ans, conformément au règlement 265-2019;

ATTENDU que le conseil a adopté, en mars 2021, la résolution 2021-03B-01 visant à autoriser la signature d'une entente de subvention avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ayant pour but de financer la réalisation du projet de 36 logements sociaux de l'organisme *Les Habitations Petite Rivière*;

ATTENDU que le conseil a adopté, en mars 2022, la résolution 2022-03-30 visant à autoriser la signature d'une entente de subvention additionnelle avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ayant pour but de financer ledit projet;

ATTENDU que certains éléments du projet doivent être revus, dont notamment les espaces dédiés aux aires communes;

ATTENDU que le conseil municipal souhaite maintenir son engagement dans la création de logements sociaux sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que la Ville de Lavaltrie s'engage à soutenir le projet de logements sociaux de l'organisme *Les Habitations Petite Rivière* par une aide financière additionnelle maximale de 200 000 \$, conditionnellement au dépôt du montage financier final par l'organisme *Les Habitations Petite Rivière* et à l'établissement d'une entente pour l'utilisation partagée de la salle polyvalente prévue au projet;

Que le conseil municipal autorise une appropriation maximale de 200 000 \$, provenant de l'excédent de fonctionnement non affecté pour cette aide financière additionnelle;

Que les sommes non utilisées dans le cadre du projet de logements sociaux soient retournées à l'excédent de fonctionnement non affecté, le cas échéant;

Que le directeur général, monsieur Marc-Olivier Breault, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, tous les documents relatifs à la mise à jour du projet et aux ententes à intervenir entre *Les Habitations Petite Rivière* et la Ville de Lavaltrie.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-07-21

Autorisation de signature - Entente renouvellement du bail pour la maison ancestrale

Il est proposé par madame Francine Ranger
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal autorise le directeur général, monsieur Marc-Olivier Breault, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, le renouvellement de bail à intervenir avec *Devolutions inc.* relativement à la location de la maison ancestrale située au 1060, rue Notre-Dame.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-07-22

Autorisation de signature - Ententes avec les artistes du Symposium 2024

Il est proposé par madame Francine Ranger
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal autorise madame Nathalie Des Alliers, directrice du Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté, ou madame Amélie Boutin, chef de division - Culture et patrimoine, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, l'entente de partenariat à intervenir avec les différents artistes qui prendront part à l'exposition extérieure dans le cadre du Symposium 2024.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-07-23

Autorisation de signature - protocole d'entente pour l'utilisation du garage derrière le presbytère - Coopérative de solidarité du Café culturel de la Chasse-galerie

Il est proposé par madame Francine Ranger
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal autorise monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général, ou madame Nathalie Des Alliers, directrice du Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, le protocole d'entente à intervenir avec la *Coopérative de solidarité du Café culturel de la Chasse-galerie* relativement à l'utilisation du garage derrière le presbytère.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Dépôt - Embauche et démission par délégation de pouvoir du directeur général

La greffière soumet pour information et selon le règlement de délégation de pouvoir 224-1-2020, le rapport d'embauches et de démissions soumis, par délégation de pouvoir, du directeur général.

2024-07-24

Nomination - opérateur d'eau potable et d'eaux usées

ATTENDU la prévision d'un départ à la retraite au poste régulier à temps complet d'opérateur d'eau potable et des eaux usées au Service des travaux publics;

ATTENDU la volonté de l'organisation de pourvoir ce poste avant qu'il ne soit vacant;

ATTENDU la recommandation de la chef de division - Ressources humaines, madame Marie-Andrée Leclerc, de retenir la candidature de monsieur Lucson Alvarez à ce poste;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal procède à la nomination de monsieur Lucson Alvarez au poste d'opérateur d'eau potable et eaux usées régulier à temps complet au Service des travaux publics;

Que cette nomination soit effective à compter du 8 juillet 2024 et que la rémunération soit celle prévue à la convention collective à l'échelon 6;

Que les autres conditions de travail soient celles prévues à la convention collective en vigueur.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-07-25

Ratification d'embauche et nomination - opérateur d'eau potable et d'eaux usées

ATTENDU qu'un poste régulier à temps partiel d'opérateur d'eau potable et des eaux usées est vacant au Service des travaux publics;

ATTENDU la recommandation de la directrice générale adjointe - Services administratifs et ressources humaines, madame Karine Brousseau, de retenir la candidature de monsieur Jordan Brière à ce poste;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal ratifie l'embauche de monsieur Jordan Brière au poste régulier à temps partiel d'opérateur d'eau potable et des eaux usées au Service des travaux publics;

Que cette nomination soit effective en date du 5 juillet 2024 et que la rémunération soit celle prévue à l'échelon 1 de la convention collective;

Que les autres conditions de travail soient celles prévues à la convention collective en vigueur.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-07-26

Octroi de mandat à l'Union des municipalités du Québec - Achat de différents produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie a reçu une proposition de l'*Union des municipalités du Québec (UMQ)* de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de huit différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables : Hypochlorite de sodium 12 %; Chlore gazeux; Hydroxyde de sodium en contenant; PASS-10; PAX-XL6; PAX-XL8; Chaux calcique hydratée; Charbon activé en poudre;

ATTENDU que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* :

- permet à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précise que le présent processus contractuel est assujéti au *Règlement sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses*

ententes de regroupement adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie désire participer à cet achat regroupé pour se procurer de l'hypochlorite de sodium 12 % et du PAX XL6 dans les quantités nécessaires pour ses activités de l'année 2025;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si ré cité au long;

Que la Ville de Lavaltrie confirme son adhésion au regroupement d'achats CHI-20252027 mis en place par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) visant l'achat d'hypochlorite de sodium 12 % et du PAX XL6 nécessaire aux activités de l'organisation municipale pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027;

Que la Ville de Lavaltrie confie à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un ou des contrats d'achats regroupés couvrant la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027;

Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Lavaltrie s'engage à fournir à l'UMQ les noms et les quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant le formulaire d'inscription en ligne à la date fixée;

Que la Ville de Lavaltrie confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats, selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable;

Que si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Lavaltrie s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

Que la Ville de Lavaltrie reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ledit taux est fixé à 1,6 % pour les organisations membres de l'UMQ et à 3,5 % pour les non-membres de l'UMQ;

Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-07-27

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 258-2-2024

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par

Je, Marie-Pier Villeneuve, conseillère de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption,

un règlement modifiant le règlement numéro 258-2019 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-07-28

**Appropriation de l'excédent de fonctionnement non affecté -
Règlement d'emprunt numéro 325-2023**

ATTENDU l'adoption du règlement d'emprunt numéro 325-2023 qui décrétait un emprunt de 3 910 000 \$ pour des travaux de pavage, de rénovation de bâtiments municipaux ainsi que pour l'acquisition d'immeubles à des fins municipales;

ATTENDU que dans le cadre d'une transaction pour l'acquisition d'un immeuble à des fins municipales, la Ville de Lavaltrie a reçu un don d'une valeur de 1 064 200 \$;

ATTENDU que ce montant n'a pas été affecté à la déduction des dépenses du règlement numéro 325-2023;

ATTENDU que le don au montant de 1 064 200 \$ a été inscrit au budget d'opération du bilan financier 2023 de la Ville de Lavaltrie et que, par conséquent, il a été enregistré à l'excédent de fonctionnement non affecté;

ATTENDU que l'estimation finale des dépenses du règlement numéro 325-2023 excède le montant autorisé.

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal autorise une appropriation maximale de 325 000 \$ de l'excédent de fonctionnement non affecté pour couvrir les dépenses excédentaires décrétés par le règlement d'emprunt numéro 325-2023;

Que les sommes non utilisées soient retournées à l'excédent de fonctionnement non affecté, le cas échéant.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Autorisation de dépenses et dépôt du rapport budgétaire

La trésorière dépose le rapport relatif aux autorisations des dépenses accordées par les fonctionnaires ou employés responsables d'activités budgétaires ainsi qu'un rapport budgétaire, pour la période du 1^{er} jour du calendrier du mois au dernier jour du calendrier du mois.

2024-07-29

Autorisation de paiement - comptes à payer

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal autorise le paiement des déboursés du 4 juin au 8 juillet 2024 de la Ville de Lavaltrie, incluant les dépenses du fonds d'administration et les dépenses en immobilisation, le tout pour une somme de 3 545 711,68 \$, selon le rapport déposé par le Service de la trésorerie, en date du 4 juillet 2024, lequel est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Période de questions

Lors de la période de questions, il y a eu différentes interventions de la part des personnes présentes.

2024-07-30

Levée de l'assemblée

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée à 19 h 57.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Christian Goulet, maire

Marie-Josée Charron, greffière

Approbation, par le maire, des règlements et résolutions (art. 53 L.C.V.)

Je soussigné, Christian Goulet, maire de la Ville de Lavaltrie approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce 9^e jour du mois de juillet 2024.

Christian Goulet, maire